

d'autres ministères. Quel est le motif? Le pourquoi est des plus importants dans cette discussion. De fait, dans un rapport déposé sur le Bureau, il n'a pas été répondu au pourquoi qui avait été posé, et ce fut la même chose dans un autre rapport déposé sur ordre de la Chambre. Chacun de ces fonctionnaires, parce qu'il a été prêté par le ministère de la Défense nationale à un autre ministère, aura droit à une pension double de celle à laquelle il aurait droit s'il avait été simplement transféré. Je tiens à exposer très clairement à tous les membres du comité et au ministre, qui connaît la question peut-être mieux que personne, que le fait de ces trois messieurs ont été mis hors cadre ou prêtés par le ministère de la Défense nationale, au lieu d'être transférés, leur donne droit à une double pension.

L'an dernier, en juin, avant que l'affaire fût tout à fait mûre, cette question a été soulevée en cette Chambre par vous-même, monsieur le président, ainsi que par le député de Témiscouata. Nous avons demandé des renseignements à l'ancien gouvernement qui, comme de coutume, a été absolument muet; aucune réponse ne nous vint alors de l'ancien premier ministre ni de ses collègues. Il me semble honteux que le général McNaughton et le colonel Steel, qui étaient tous deux membres du trust des cerveaux de l'ancien gouvernement, aient droit à une récompense équivalente au double de la pension à laquelle ils auraient droit s'ils avaient été simplement transférés au lieu d'être prêtés par le ministère de la Défense nationale à un autre ministère. Je suis absolument opposé à cette pratique. Il est encore temps que le ministère de la Défense nationale ramène ces hommes dans son sein et leur accorde la pension qu'ils auraient eue s'ils n'avaient pas été mis hors cadre ou prêtés. N'est-il pas honteux de songer que, dans six ans, le général McNaughton aura droit à une pension double de celle à laquelle il aurait droit s'il était mis aujourd'hui à la retraite et n'était pas ramené au ministère de la Défense nationale? D'après les rapports déposés sur le bureau de la Chambre, le général McNaughton n'a pas de bureau au ministère de la Défense nationale, le colonel Steel n'a pas de bureau au ministère de la Défense nationale et le colonel Vanier n'a pas de bureau au ministère de la Défense nationale, et cependant ces hommes vont profiter de leur passage à ce ministère pour recevoir une pension deux fois plus élevée à une époque où l'on réduit les salaires de 5 p. 100. Je ne puis concevoir cela, monsieur le président. Remarquez bien que je n'en veux aucunement au général McNaughton, au colonel Steel ou au colonel Vanier. Je discute la chose au point de vue du principe et je le fais en ce

[M. Pouliot.]

moment parce que je crois que certains membres ne comprennent pas la situation. Elle est pourtant bien simple. Je l'explique bien clairement, d'une façon que tout le monde peut comprendre.

De plus, je crois et je prétends que le général McNaughton est incompetent comme président du Conseil national de recherches. Comment? Parce qu'il a enseigné la physique à Montréal avant la guerre, le voici à la tête du Conseil de recherches scientifiques du Canada! A-t-il lu les revues scientifiques depuis vingt ans? Je me demande si ses fonctions de chef d'état-major et de conseiller intime de l'ex-premier ministre lui ont laissé le temps de lire tous les ouvrages scientifiques qui ont été publiés dans tous les pays du monde, afin de se tenir au courant des événements scientifiques. Je me le demande. De plus, le colonel Steel a essayé de se cacher derrière d'autres personnes dans la Commission de la radiodiffusion. Il ne mérite pas une double pension, pas plus que le général McNaughton. Il est absurde de récompenser ces deux hommes pour tout le mal qu'ils ont fait à notre pays par les mauvais conseils qu'ils ont donnés à l'ancien gouvernement. Voilà ce que j'ai à dire à leur sujet. Quant au colonel Vanier, je n'ai rien de plus à dire à son sujet, si ce n'est que s'il désire une double pension, il devrait l'obtenir par un vote du Parlement et non en passant par la porte de la cave. Je demande respectueusement au ministre d'étudier la question tout entière et voir à ce que McNaughton, Steel et Vanier soient rappelés au ministère de la Défense nationale avant d'être mis à la retraite.

M. HEAPS: On me dit que chaque personne qui entre dans cette institution, le Collège militaire royal, coûte au Gouvernement environ \$2,000 par an, et je désirerais savoir ce que le pays reçoit en retour de cette somme. Sait-on ce que deviennent les jeunes gens après leur départ de l'institution? Est-ce qu'ils y entrent conformément à l'objet pour lequel elle est maintenue, ou bien embrassent-ils des carrières autres que celles qui ont motivé la création de cette institution?

L'hon. M. MACKENZIE: A mon avis, c'est l'un des placements les plus profitables qu'aient faits le Dominion du Canada. Je ne crois pas qu'une seule autre école canadienne donne aux jeunes une meilleure formation. J'ai visité le Collège militaire royal il y a quelques semaines et je crois qu'on y accomplit une œuvre des plus louables. Les résultats qu'ont obtenus ces jeunes gens dans le passé sont fort encourageants. Ils sont entrés dans diverses professions et ce qui est surprenant, c'est que la plupart ont embrassé des carrières civiles. Plusieurs ont pris du ser-